

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 44 (1906)
Heft: 50

Artikel: Cercle vaudois de Genève
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-203851>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

tiez pas..., car vous m'avez toujours dit que j'étais un peu menteur, et que vous ne pouviez me croire sur parole.

Je salue tous nos gens, et je prie monsieur le curé de m'effacer de la liste des morts, où l'on dit qu'il m'a mis à mon insu et sans ma permission, puisque le bon Dieu, qui en sait plus que lui, m'a laissé sur le rôle des vivants; mais mort ou vif je vous aimerais toujours, et sera fort impatient de revenir vous voir, pour vous dire en personne :

Votre fils JOSEPH.

Réponse à la lettre précédente.

Mon cher fils,

Je mets la main à la plume pour te mander que ta mère et moi avons bien ri de plaisir, en apprenant que nous avions été attrapés par le bruit de ta mort, et que tu n'étais point sous terre, ainsi que chacun le disait, mais bel et bien dessus comme un autre. Nous avions déjà commandé une messe pour le repos de ton âme; et monsieur notre curé voulait tout de même la dire, prétendant que tu étais bien et duement décédé... et quand nous lui montrâmes la lettre, pour lui prouver le contraire, il nous répondit qu'elle ne signifiait rien, et que sans doute tu l'avais écrite avant d'être tué. A cela il n'y avait mot à répliquer; aussi nous lui avons payé la messe, à condition toutefois qu'il ne la dirait pas, crainte des conséquences; du reste, il n'a jamais voulu ôter ton nom du registre mortuaire, où il t'a inscrit, disant que c'était autant de besogne faite pour la première fois que tu mourras tout de bon... Puisque vous avez été presque tous tués dans cette bataille, il faut bénir la Sainte Vierge et Joseph, de ce que tu n'as pas imité les autres qui en sont morts. Nous avons appris que ton capitaine avait reçu cinq blessures : mais on nous a bien réjouis, en nous assurant qu'il n'y en avait que deux de mortelles, et que le chirurgien avait promis, corps pour corps, de le guérir des trois autres.

Ainsi soit-il! car c'est un brave homme, et ce serait grand dommage d'être obligé de lui dire feu mon capitaine.

Tu nous as déjà causé beaucoup de dépensés, mon enfant, soit par ta mort, qui a duré passé un mois, soit par ta vie, depuis vingt ans. Mais comme il faut pourtant te faire un cadeau pour te féliciter de ce que tu vis encore, tu recevras, ci-inclus, un louis d'or, que ta mère t'envoie à mon insu; car je suis toujours dans l'idée que ta paye doit te suffire, surtout en temps de guerre, où l'on a autre chose à faire qu'à manger et boire. Je t'exhorte surtout à apprendre quelque chose de bon régiment, pour qu'à ton retour dans notre village, on ne dise pas, bête il alla, bête il revint. Du reste, chacun le sait, je suis et serai toujours,

Ton père IGNICE.

Clair comme un four.

On lit dans le Manuel du Conseil de Belmont-sur-Yverdon, en date du 21 août 1699, ce qui suit :

L'HONORABLE commune estant assemblée, au rait esté délibéré par Icelle, de trouver quelques moyens, voire une voie pour empêcher tant de scandale et querelle que pourrait causer plusieurs particuliers, en voulant faire sécher du fruit au four pour empêcher ce que dessus et la confusion que cela cause.

Il a été réglé que à l'avenir, personne n'ira au dit pour y mettre sécher du fruit, qu'à tour, et le tour se commencera au bout du village, comme on a coutume de régler, et suivre le tour pour les autres affaires, quatre ménages se joindront ensemble pour y mettre, et toutes les 24 (heures) échéant sur le matin, le four sera

vuidé et rempli par quatre autres ménages, aussi de suyte, et comme du passé il y en aurait qui se ballait la liberté de n'ouvrir le four qu'à leur commodité, celuy entre les mains de qui la clef aura été remise la devra livrer au bout des 24 positivement et ne le voulant faire payera de faute de faute dix batz.

La pierre de Gérignoz.

UN pasteur de Château-d'Œx, du commencement du XVIII^e siècle, Joseph Decoppet, avait l'habitude de noter dans les registres de l'état civil, entre deux inscriptions officielles, l'état de la température, ainsi que les faits saillants de la paroisse, les accidents qui l'attristaient, etc. On a ainsi une chronique locale à bâtons rompus, mais qui n'est pas dénuée d'intérêt. C'est du registre des mariages de l'année 1714 qu'est tirée la notice ci-après, dont nous devons la copie à l'obligeance de M. Alfred Millioud, archiviste. Le pont de Gérignoz auquel il est fait allusion n'est pas le pont actuel, qui ne date que de 1868.

1714. — Tout le mois de novembre, et celui de décembre jusqu'ici a apparence de continuer, ont été clairs, secs et serains, sans pluie, sans vent et sans neige, un peu froid la nuit et jour beau soleil et chaud, jusques au 15 décembre qui nous a donné des vents, de la pluie et de la neige.

On a travaillé pendant ce temps-là à détacher une pierre en-dessous du pont de Gérignoz pour la conduire sous le dit pont, où elle servirait de fondement pour partager le pont en deux. Jean Emoz de Monchallon a été le premier entrepreneur. La pierre estoit couchée contre le rocher. A force de monde et de grosses poutres, on l'a comme dressée perpendiculairement. On lui aovoit préparé un site de grosses pièces de bois bien unies, en forme de grange, sur lequel on aavoit mis un autre site, séparé de celui d'enbas par de gros cylindres ou rouleaux de bois dur. Mais comme le lit sur lequel on devait faire tomber la pierre parut, et trop petit pour y coucher dessus une si grosse masse, et trop éloigné, on perdit courage et on désista en quelque manière du dessein d'y plus travailler.

Mais on eut le bonheur de faire voir le dessein à un certain Anté de Gessenay, maître charpentier demeurant à Rougemont, qui assura qu'on pourroit conduire la dite pierre. Pour cela, il approcha le site plus près de la pierre, agrandit le lit sur lequel elle devoit être couchée, pour la rouler fit d'autres cylindres plus grands et en plus grand nombre, ayant chacun aux extrémités deux trous pour y mettre des bâtons, où des hommes estoient pour les mettre en mouvement, comme on roule un tour de pressoir. Derrière la pierre, on la poussait avec deux avis (aix?) comme d'un pressoir, et devant avec de grosses cordes une foule d'hommes tiroient le lit ou le chariot sur lequel estoit la pierre; tellement que, le samedi premier jour de décembre, par un très beau temps et l'eau de la Sarine estant fort petite, on conduisit la pierre sous le pont fort heureusement, sans qu'il arrivât le moindre petit accident et sans qu'on entendît ni branler ni faire le moindre bruit au pont sur lequel on la conduisoit. On la fit marcher 85 piés de Roi. La pierre a 2045 pieds cubiques, chaque pié pesant pour le moins un quintal; ainsi la dite pierre doit peser pour le moins 2045 quintaux.

La dite pierre, au mois de may 1715, c'est-à-dire après cinq mois et demi, ayant été dégarnie dessous par le cours de l'eau, elle a roulé sous le pont et un peu reculé dans le cours de l'eau, où elle estoit préjudiciable autant qu'elle estoit utile.

Purée à la Bûcheronne.

(6 personnes)

(1 ½ heure)

Triez un demi-litre de lentilles, et cuisez-les avec un gros oignon émincé, 100 grammes de lard mai-

gre haché, et un petit bouquet garni. Lorsque les lentilles sont bien cuites, égouttez-les dans une passoire, retirez le bouquet, et passez-les au tamis.

Recueillez la purée dans une sauteuse, et remuez-la sur un feu vif jusqu'à ce qu'elle soit devenue très épaisse. Ajoutez-y alors 25 grammes de beurre et quelques cueillerées de la cuison, juste ce qu'il en faut pour ramener la purée à la consistance ordinaire. Complétez-la hors du feu, avec 5 gouttes d'*« Arôme Maggi »*, une prise de poivre et un peu de sel s'il y a lieu. Dressez-la dans un légumier, ou sur un plat, et piquez dessus une douzaine de petits croûtons en triangles, frits au beurre.

(*La Salle à manger de Paris.*)

LOUIS TRONGET.

Cercle vaudois de Genève.

L'assemblée générale d'automne du Cercle vaudois de Genève a eu lieu tout récemment. Le rapport du président a exposé ce qui avait été fait pendant l'année pour la bonne marche du Cercle et pour l'agrément de ses membres, et le rapport du trésorier a prouvé que la situation financière s'était déjà bien améliorée et ne tarderait pas à s'améliorer plus encore.

Sur la proposition individuelle de M. Henny, une commission chargée d'étudier, avec le comité, la question de la célébration de la fête du 14 avril, de concert, si possible, avec d'autres sociétés vaudoises, a été constituée.

Une femme d'esprit. — Deux jeunes femmes s'entretiennent de leurs maris.

— Comment, tu souffres que ton mari fume à la maison?

— Certainement, aussi passe-t-il toutes ses soirées avec moi.

— A ce prix!

— Ma chère, une femme d'esprit se sert des défauts de son mari pour réprimer ses vices.

La semaine-attractions.

Théâtre. — Demain, dimanche, en matinée, à 2 h. 1/4, *La Grande famille*, drame en 6 tableaux de M. Arquillié; le soir, à 8 h., *Les Passagères*, 4 actes de Capus, et *Prête-moi ta femme*, vaudeville en 2 actes de Desvallières. — Mardi 18, représentation populaire. — Jeudi 20, *Thermidor*, pièce à grand spectacle de V. Sardou. — Pour « Thermidor », M. Bonarel a fait de grands sacrifices; il a fait confectionner des décors nouveaux, la mise en scène sera, dit-on, merveilleuse. — Voilà, certes des spectacles à succès, ou les temps ont bien changé.

*

Kursaal. — Quatre attractions toutes nouvelles figurent au programme du Théâtre des Variétés de Bel-Air, pour la semaine : la *Brambilla*, cantatrice internationale; *Hovenc*, danseuse classique; *Albany*, imitateur fantaisiste, et *Olms and Carbeh*, jongleurs excentriques. — A côté de cela, deux pièces, dont l'une, *Babouche*, du répertoire Antoine, a été montée avec un soin tout particulier. La seconde, des plus amusantes, a pour titre : *Monsieur l'Adjoint*. — Vues nouvelles au vitographe.

*

Théâtre du Peuple. — Demain soir, dimanche, irrévocablement, dernière représentation du grand succès actuel, *l'Assommoir*. — Prix réduits.

En prenant, le matin de bonne heure

comme premier déjeuner une tasse de l'excellent café de malt Kathreiner, on sentira au bout de peu de temps l'effet salutaire et durable d'un régime aussi rationnel. Le café de malt Kathreiner réunit notamment au goût et à l'arôme du bon, café tous les avantages caractéristiques et partout si appréciés du malt, ce qui en fait une *boisson de santé dans toute l'acception du mot*. Voici ce que devraient méditer tous ceux auxquels le café ne convient pas, ou ceux qui souffrent, qui sont nerveux ou débiles.

Rédaction : Julien MONNET et Victor FAVRAT

Lausanne. — Imprimerie Guilloud-Howard.
AMI FATIO, successeur.